

Le statut des factures sur la plateforme agréée



TARIFS

Adhérent Coût inclus dans la cotisation annuelle

Non-adhérent 42 €

PUBLIC

Tout professionnel libéral ainsi que tout membre correspondant

INTERVENANT(S)

Corine ELSASS
Directrice du CPG

Inscription

DATE(S) 	DURÉE 	HORAIRES 	TYPE DE SESSION 
Jeudi 24 septembre 2026	1 heure	de 13h00 à 14h00	WEBINAIRE

PROGRAMME

Au 1^{er} septembre 2026, chaque facture électronique émise devient un flux structuré qui traverse une succession d'étapes, chacune validée par un statut transmis entre plateformes agréées.

Les statuts du cycle de vie des factures ne sont pas qu'une nomenclature administrative, ils sont le cœur du pilotage opérationnel de la facture électronique.

Connaître ces statuts vous permet de gérer efficacement vos factures fournisseurs électroniques, et de savoir comment agir en cas de difficulté.

Au programme :

- L'essentiel sur les mécanismes d'échanges des informations
- Les quatre statuts obligatoires
- Les statuts recommandés
- Comment contester / annuler une facture